

Le 8 août 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 8 août 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

262-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 11 juillet 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

263-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

264-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 1^{er} août 2011, à la liste des comptes fournisseurs émise le 4 août 2011, ainsi qu'au journal des salaires du mois de juillet 2011, totalisant une somme de 594 441,88 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 676 538,43 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Dépôt du certificat de la greffière - Règlement numéro 13-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M^{me} Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 13-2011, décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 217 000 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Avis de motion – Règlement numéro 14-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage Gîte touristique de 5 chambres maximum

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 14-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage *Gîte touristique de 5 chambres maximum*.

Pierre Darveau, conseiller

Adoption – Premier projet de règlement numéro 14-2011

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de règlement numéro 14-2011;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

265-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 14-2011, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone résidentielle Rb84, l'usage *Gîte touristique de 5 chambres maximum*, soit adopté tel que rédigé.

Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 14-2011 – Délégation de pouvoir

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

266-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉLÉGUER à M^{me} Danielle Caron, greffière, le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 14-2011.

Taxe spéciale – Alimentation en eau potable – Transfert à partir du surplus accumulé affecté

267-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 4 889,30 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 56 \$ par unité, appliquées, en cours d'exercice 2010, au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable, incluant la construction de l'usine de filtration.

**Taxe spéciale – Développement résidentiel –
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

268-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 5 445,28 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2010, au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et de finition de rue dans le cadre des projets résidentiels de la rue du Cheminot, de la rue de la Vigie et de la Place du Boisé.

**Taxe spéciale – Centre Bombardier -
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

269-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 49 636,77 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2010, au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux de construction du Centre Bombardier.

**Taxe spéciale – Véhicules municipaux -
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

270-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 30 756,79 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,055 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2010, au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour l'acquisition de véhicules municipaux.

**Taxe spéciale – Autres bâtiments municipaux –
Transfert au surplus accumulé affecté**

CONSIDÉRANT que la Ville a perçu, en 2010, une taxe spéciale de 0,025 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable pour la rénovation de bâtiments de son parc immobilier;

271-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER au surplus accumulé affecté de la Ville la somme de 42 329,57 \$, correspondant aux sommes accumulées à même ladite taxe spéciale, non utilisées pendant l'exercice 2010, pour voir au remboursement, en capital et intérêt, des emprunts effectués pour des travaux de rénovation aux bâtiments de la Ville autres que le Centre Bombardier.

Rapport financier consolidé et rapport du vérificateur externe – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil le rapport financier consolidé de la Ville de La Pocatière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que le rapport du vérificateur pour la même période. Un avis public de ce dépôt a été publié le 27 juillet dernier. Copie de ces rapports sera transmise au ministère des Affaires

municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que prévu à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

M. le maire informe les contribuables présents des grandes lignes de ce rapport financier. Un document d'information sur le rapport financier non consolidé est mis à la disposition des contribuables présents.

Nomination du vérificateur – Exercice se terminant le 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT que cette transaction n'est pas soumise aux procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite prévues aux articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, étant un contrat pour des services professionnels dont la dépense est estimée à moins de 25 000 \$;

272-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau de La Pocatière, vérificateur des livres de la Ville de La Pocatière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Divers travaux à l'hôtel de ville et au centre culturel – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public en regard du projet numéro QC09-483, concernant divers travaux de réfection à l'hôtel de ville et au centre culturel;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par l'architecte au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par l'architecte à la suite de cette analyse;

273-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Constructions GSL inc., le contrat relatif à la réalisation de divers travaux à l'hôtel de ville et au centre culturel, tels que décrits aux plans et devis du projet QC09-483;

DE DÉCRÉTER lesdits travaux ainsi qu'une dépense au montant de 260 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

Ministère des Transports du Québec – Contrat d’entretien - Hiver 2011-2012

274-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, le marché et les cahier des charges et devis généraux relatifs aux travaux confiés par le Ministère des Transports du Québec à la Ville de La Pocatière en regard du déneigement et du déglçage, et de la fourniture des matériaux nécessaires à ces opérations, sur une longueur pondérée de 10,52 kilomètres, couvrant les routes 230, 132, les rues Poiré et Guimond, et le chemin du 2^e rang, pour l'hiver 2011-2012, avec possibilité de renouvellement pour un maximum de deux années additionnelles;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Permis émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux

275-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de procéder à la fusion des trois permis en vigueur actuellement pour l'établissement portant le numéro 2 658 755, soit le Centre Bombardier, dont la Ville de La Pocatière est propriétaire et seule gestionnaire;

DE DEMANDER à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec d'ajouter à la demande initiale l'autorisation de consommer de l'alcool dans l'amphithéâtre avec vente dans les gradins, et l'autorisation de consommer dans sept chambres de joueurs, dans la salle des entraîneurs et dans le salon V.I.P.;

D'AUTORISER M^{me} Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Demande de révision - Reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière – Association générale des étudiants de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière inc.

276-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AVISER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer, lors de la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, à la confirmation de la reconnaissance accordée à l'Association générale des étudiants de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière inc. en regard des locaux occupés par cet organisme dans l'immeuble situé au 401, rue Poiré, à La Pocatière;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT l'adoption, en 2002, de la *Politique nationale de l'eau*, qui propose comme grand principe, la gestion durable et intégrée de l'eau, avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion amenés par la *Politique nationale de l'eau*, savoir : « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », « L'approche sera participative », et « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau*, qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau », et les engagements qui y sont rattachés : « Mettre en place la gestion par bassin versant » et « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption, en 2009, de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, qui confirme le statut juridique de l'eau et qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009, et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des *Plans directeurs de l'eau* des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines et financières importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer un *Plan directeur de l'eau*, le mettre à jour, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement, pour l'ensemble d'une zone hydrographique, conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT la nécessité de conserver l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau;

277-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE SOUTENIR l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par organisme de bassin versant, dans le cadre d'une convention de 5 ans, lequel montant serait indexé annuellement;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M\$ disponible pour les organismes de bassins versants présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution à être déterminés préalablement en collaboration avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux différents acteurs (Municipalités régionales de comté, municipalités locales, usagers

économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des *Plans directeurs de l'eau*.

**Direction des Services récréatifs, culturels et communautaires –
Demande de congé sans solde**

278-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le congé sans solde demandé par M^{me} Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, pour la période du 29 août 2011 au 28 août 2012, le tout, aux modalités et conditions convenues à la lettre d'entente soumise pour approbation;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ladite lettre d'entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Démission d'une surveillante apparitrice

279-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Ariane Ouellet à titre de surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville, notifiée dans une lettre datée du 10 juin 2011.

**Fédération québécoise des municipalités –
Formation à l'intention des élus et gestionnaires municipaux**

280-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, M^{mes} Lise Garneau et Louise Lacoursière, conseillères, M. Claude Brochu, conseiller, ainsi que M. Michael Schmouth, directeur général, à participer à la *Formation FQM – Gestion financière municipale*;

QUE les frais encourus par MM. Hudon et Brochu et par M^{mes} Garneau et Lacoursière pour leur participation à cette formation, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville, et que les frais encourus par M. Schmouth lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service de formation continue du Cégep de La Pocatière – Séminaires –
Développement organisationnel et ressources humaines**

281-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Taillefer, conseillère aux communications et aux ressources humaines, à participer aux séminaires traitant des grands défis de la gestion des ressources humaines et du développement organisationnel, offerts par le Service de formation continue du Cégep de La Pocatière;

QUE les frais encourus par M^{me} Taillefer pour participer à ces séminaires, le cas échéant, lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Refoulements d'eaux usées survenus sur la 7^e Avenue et la 8^e Avenue – Solutions en cours d'étude – Analyse de la capacité du réseau dans ce secteur - La Ville rencontrera les signataires de la pétition d'ici environ deux semaines – On propose de procéder à une inspection de la partie de conduite problématique avec une caméra
- ✓ Une propriétaire a 3 clapets installés et croit qu'en installer davantage ne réglera pas le problème
- ✓ Un autre propriétaire a filmé les lieux pendant le débordement et a montré ce film au directeur des Services techniques
- ✓ Égout sur la 5^e rue (intersection avec la 7^e avenue) bouche complètement en cas de pluies abondantes
- ✓ La bouche d'égout devant la propriété de M. Marcel-André Michaud ne fournit pas et celle devant la propriété de M. Jacques Deschênes (son voisin) fournit
- ✓ Localisation de la propriété visée par la demande de modification du règlement de zonage

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

282-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 50.